

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 24 (1978)
Heft: 2

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

Une enquête sur l'abstentionnisme civique en Suisse

Depuis une vingtaine d'années, de nombreux Suisses boudent les urnes : la participation moyenne aux élections et aux votations ne cesse de fléchir. Désireux de contribuer à expliquer ce phénomène, le Département fédéral de justice et police a demandé à deux spécialistes — MM. Léonhard Neidhart et Jean-Pierre Hoby — d'effectuer un sondage et de rédiger une étude. Celle-ci a été publiée récemment. L'enquête, faite auprès de 200 personnes choisies pour leur représentativité dans l'ensemble de la Suisse a démontré qu'un tiers des personnes questionnées attribuent en particulier l'abstentionnisme au désintéressement politique. Ce résultat se rapproche des chiffres fournis par un sondage semblable effectué dans le canton de Bâle-Campagne en 1972. Deuxième motif de ne pas aller voter : l'impuissance politique et le sentiment d'incompétence, qui concernent un quart environ des personnes consultées. Enfin, les autres motifs — l'indifférence, une orientation unilatérale vers la vie privée et la confiance dans les autorités — sont désignés par un septième environ des personnes questionnées. La sélection s'est faite au hasard, sur la base des annuaires téléphoniques, dans les régions suivantes : Zurich, aggloméra-

tion zurichoise, Wil, Sursee, Langnau im Emmental, Lausanne, Yverdon, Romont, Bellinzone et Airolo.

Profil des motivations d'abstentionnisme

Le pourcentage exact des motivations d'abstentionnisme est le suivant : 33 % des personnes ont indiqué le « désintéressement politique » comme principal motif, 27 % le « sentiment d'impuissance politique », 26 % le « sentiment d'incompétence », 14 % l'« indifférence », 13 % l'« orientation unilatérale » vers la vie privée et 13 % également la « confiance dans les autorités », par « désintéressement politique », on entend — c'est ce qui ressort des questionnaires — le fait que le citoyen ne perçoit plus la relation entre sa propre existence et la vie politique, il n'y attache plus aucune importance. Il y a « indifférence » quand le citoyen ne s'intéresse qu'épisodiquement à la vie politique ou par hasard sans avoir d'attirance pour elle. Les citoyens qui s'abstiennent par « incompétence » ne comprennent pas les questions posées ou encore ils boudent les urnes parce que personne ne leur dit ce qui est juste ou ce qui est erroné.

« Puissance politique » relève du sentiment de se sentir placé en marge de l'impression que les votations populaires ne servent

pas à grand chose du fait que les décisions sont programmées d'avance.

Quant à l'« orientation unilatérale » vers la vie privée, elle est cette « tour d'ivoire » de la vie privée où peut se réfugier le citoyen totalement indifférent au déroulement des événements politiques. Enfin, le citoyen qui s'abstient en raison de sa confiance « dans les autorités » estime que la politique est l'affaire d'experts, les représentants du peuple devant prendre les décisions pour le compte des électeurs. (ats)

Votations fédérales sous la loupe

Les résultats des votations fédérales seront désormais analysés de manière conséquente. La société suisse pour la recherche en sociologie appliquée effectuera, en collaboration avec le centre de recherche en politique suisse de l'université de Berne, des sondages représentatifs auprès de la population après chaque votation fédérale. C'est sous la dénomination « vox » que ces deux sociétés se proposent d'en apprendre plus sur le degré d'information du corps électoral, les raisons d'un refus ou d'une approbation ainsi que les raisons de l'abstentionnisme. La société suisse pour la recherche en sociologie appliquée dont le siège se trouve à Zurich, a déclaré dans un communiqué, que la planification, l'obtention, l'analyse et le commentaire des « analyses de votations vox » qu'elle se propose d'effectuer en collaboration avec le centre de recherche en politique suisse, auront un caractère neutre.

Les résultats de ces analyses seront envoyés gratuitement à tous les partis représentés au

Conseil national et au Conseil des Etats ainsi que sous une forme résumée aux mass media. Cette recherche est financée sur la base de fonds privés. On compte parmi les donateurs de nombreuses entreprises industrielles réparties dans la Suisse entière, des banques privées, des banques cantonales ainsi que des assurances. (ats)

Une locomotive qui produit de l'électricité

Les chemins de fer fédéraux et la commune de Bussigny-près-Lausanne ont inauguré la locomotive « re 6/6 11646 », qui porte les couleurs de cette localité vaudoise. Cette machine, est la plus puissante des CFF, avec une force de 10 600 chevaux, une vitesse de 140 km/h et un poids de 120 tonnes.

La « re 6/6 » présente la caractéristique d'être en quelque sorte une centrale électrique roulante qui, en travaillant en freinage électrique sur les longues pentes de la ligne du St-Gothard, redonne de l'énergie à la ligne de contact, par le pantographe, énergie qui est à la disposition des trains montants. En effet, en plus du frein à air usuel, elle est dotée d'un frein électrique. Les moteurs de traction, fonctionnant comme des génératrices, freinent les essieux moteurs. Ainsi, si elle consomme de l'électricité à la montée, cette locomotive en produit à la descente.

Les locomotives « re 6/6 », ornées d'armoiries communales, forment une série de 45 machines destinées à la traction des trains directs lourds et des trains de marchandises au Saint-Gothard et au Simplon. En 1882, une locomotive à vapeur de la ligne du St-Gothard était capable de tracter sur le tronçon Erst-

feld-Goeschenen (rampes de 26 pour mille) une charge de 140 T (7 wagons de 20 T) à une vitesse de 15 km/heure aujourd'hui sur le même tronçon, une locomotive « re 6/6 » tracte 800 tonnes à 75 km/h.

Les trains lourds, qui exigeaient autrefois deux locomotives, peuvent être conduits avec une seule « re 6/6 » et encore plus rapidement. Avec de telles performances, tous les trains peuvent franchir le St-Gothard à la même vitesse élevée et la capacité de la ligne s'en trouve augmentée. Les mêmes principes sont valables pour le tronçon de montagne Domodossola-Brigue de la ligne du Simplon. (ats)

Epouses discriminées en Suisse ? —

Recours devant la Commission européenne des droits de l'homme

Une juriste suisse a déposé un recours devant la Commission européenne des droits de l'homme contre la réglementation suisse du droit des noms qui, à son avis, enfreint les droits personnels de la femme. Elle attaque ainsi une décision du Gouvernement soleurois et du Tribunal fédéral, qui avaient rejeté sa demande de pouvoir poser sa candidature au Parlement soleurois sous son nom de jeune fille.

Depuis son mariage, il y a quelques années, cette juriste continue de porter dans sa vie professionnelle, politique et privée, son nom de jeune fille et elle est connue sous ce nom. Son mari d'ailleurs, la soutient à cet égard. Lorsqu'elle voulut présenter sa candidature au grand Conseil sous son nom de jeune fille, sa demande fut refusée, notamment pour des raisons de sécurité juridique, par le Gouvernement soleurois. Le Tribu-

nal fédéral sans entrer en matière sur les détails, rejeta ensuite un recours considéré comme « manifestement infondé ».

La juriste suisse est d'avis que la disposition du code civil suisse selon laquelle l'épouse prend le nom de son mari ne concerne que la sphère conjugale et familiale des époux, mais qu'elle n'est pas applicable aux domaines où la femme est indépendante, où elle se présente en tant que personnalité propre et non en tant qu'épouse ou mère. Dans le cas contraire, estime-t-elle, la femme serait désavantagée par rapport à son mari. (ats)

Diplomatie en Suisse : réservée aux hommes

La diplomatie en Suisse demeure un secteur réservé aux hommes : c'est ainsi que le Département politique fédéral ne compte que 15 femmes ayant embrassé la carrière diplomatique et possédant une formation universitaire, soit le 4,5 pour cent de l'ensemble. Avec la nomination de Mme Sophie Wiederkehr en qualité de consul de Suisse à Curitiba (Brésil), le nombre de femmes affectées au service consulaire, relevant de la classe 10 dans l'administration fédérale, correspond à 3,2 pour cent. Les services de la Chancellerie fédérale occupent 70 femmes, soit 24,5 %. Le poste le plus élevé du Département politique occupé par une femme est celui de Mme Francesca Pometta, ministre. (ats)

Industriels, faites de la publicité dans notre revue.

Collecte de la Société suisse de la SP — Pourquoi ?

La SP, sclérose en plaques, n'a pas fini de poser de gros problèmes. Aux malades d'abord. Car, être atteint de cette maladie, c'est devoir se réadapter sans cesse physiquement, parfois socialement et professionnellement. C'est en tout cas être chargé d'un lourd fardeau. La SP pose ensuite des problèmes aux médecins. S'ils ne sont pas démunis pour agir, ils ne disposent cependant pas d'un médicament qui puisse guérir définitivement cette maladie. Et c'est cela pourtant que demande le malade à la médecine. Ce vœu de plusieurs milliers de nos compatriotes est légitime. Aussi, sous le titre : « IL FAUT EMPECHER LA SP DE NUIRE », la Société suisse de la sclérose en plaques entend récolter des fonds suffisants pour soutenir plus intensément la recherche dans notre pays. Car c'est elle qui permettra de trouver le médicament efficace de notre pays. Comme Roland Collombin et Philippe Roux qui prennent part en compagnie d'athlètes d'autres pays à la lutte contre la sclérose en plaques, vous-même ne pourriez-vous pas aussi faire quelque chose ?

Présentation d'un livre du consul de Suisse à New-York sur l'histoire de l'émigration suisse au Canada

L'ouvrage rédigé par le consul suisse à New York, M. E. H. Bovay, publié par les Editions universitaires à Fribourg, a été présenté à la presse il y a un certain temps, par le directeur de la collection « Etudes et recherches d'histoires contemporaines », le prof. Roland Ruffieux. Cet ouvrage retrace l'histoire de l'émigration suisse vers le Canada et comprend un catalogue complet du Peintre Peter Rindlisbacher (1806-1834), premier peintre de l'Ouest dont quelque 180 œuvres sont connues. Le directeur de la collection a relevé l'intérêt de la publication qui est une première synthèse des éléments permettant de faire l'histoire de l'immigration suisse au Canada. Il précise encore que le problème de l'émigration, l'histoire de la 5e Suisse, ne préoccupait les historiens que depuis peu de temps. Il ressort de l'étude que les Suisses ont joué un rôle important au Canada, notamment lors du passage de cette colonie entre les mains des Anglais où des régiments suisses ont combattu pour la couronne anglaise. (ats)

Un million de piétons protégés par le « flash-semelle »

La Croix-Rouge suisse et l'alliance des samaritains ont mené du 2 au 6 novembre 1976, en collaboration avec le bureau suisse de prévention des accidents, une grande campagne en faveur de la protection du piéton. Sous le slogan « flash-semelle » = sécurité la nuit, les sections de la Croix-Rouge suisse et des samaritains ont proposé au public un million de paires de petits réflecteurs adhésifs qui doivent être posés sur la semelle des souliers, à un centimètre du talon. De jour, le « flash-semelle » est mat. De nuit, il rend le piéton visible dans le faisceau des phares des véhicules le dépassant ou le croisant. Ces petits rectangles de 2,5 x 4,5 cm en matière plastique réfléchissent la lumière des phares sur une distance de plus de 100 mètres. Le port du « flash-semelle » augmente sensiblement la sécurité du piéton marchant sur des routes mal ou non éclairées.

Comme l'indique un communiqué des organisations précitées, les « flashs-semelles » sont vendus par emballage de 4 paires, au prix de fr. 5. On peut aussi les obtenir par paire séparée, pour la somme de 1,50 F. Un éventuel bénéfice sera destiné à des activités de sauvetage en Suisse. (ats)

Les archives fédérales des monuments historiques sont dorénavant logées à Berne

Le conseiller fédéral Hans Huerlimann a inauguré à Berne les nouvelles archives fédérales des monuments historiques. Le chef du Département fédéral de l'intérieur a notamment déclaré que les archives ont été transférées de Zurich à Berne depuis que l'Office fédéral des affaires culturelles est devenu autonome. Il a, en outre, précisé que ces archives abritent des plans, des photographies et des documents de tous genres concernant notamment des constructions anciennes et leur aménagement. Dans son allocution, M. Huerlimann a tenu à préciser qu'étant donné l'importance de la conservation des monuments historiques du point de vue politique, il ne pouvait être question, pour le moment du moins, de prévoir une diminution des subventions destinées à la protection de notre patrimoine culturel.

Quant à M. Max Altorfer, directeur de l'Office fédéral des affaires culturelles, il a souligné les problèmes de ces archives dans le cadre de la documentation culturelle suisse. Puis, le professeur Alfred A. Schmid, président de la Commission fédérale des monuments historiques, et M. Georges Carlen, secrétaire de cette même commission, ont pris la parole, le premier pour dire l'importance de la documentation pour la protection des monuments historiques, le second pour évoquer les trésors des dites archives et les problèmes qu'elles soulèvent. Rappelons enfin que ces archives sont accessibles au public à des fins d'étude. (ats)

Recrutement complémentaire de spécialistes du bâtiment pour le corps suisse de secours en cas de catastrophe à l'étranger

Tous les engagements du corps suisse de secours ont été essentiellement confrontés jusqu'ici à des problèmes de reconstruction. Il en est résulté une mise à contribution relativement importante de la réserve de volontaires dans ce secteur professionnel. Il en sera de même pour les tâches que le corps assume en Italie, en Roumanie et en Turquie.

Elles requièrent surtout du personnel ayant l'expérience des chantiers de bâtiments et de génie civil, indique un communiqué du Département politique fédéral.

Le délégué du Conseil fédéral aux missions de secours à l'étranger a donc l'intention d'augmenter la réserve de volontaires répondant à ces conditions, il cherche à engager :

- des maçons et des charpentiers qualifiés ;
- des contremaîtres qualifiés en bâtiment et en charpente ;
- des chefs d'équipe qualifiés en bâtiment et en génie civil.

Les « trois piliers » de la prévoyance : deux Suisses sur trois ne savent pas ce que c'est

Seul un Suisse sur trois sait ce que sont les « trois piliers » de notre système de prévoyance vieillesse, décès et invalidité : cette étonnante constatation est rapportée par le centre d'information des compagnies suisses d'assurances, à Lausanne, qui se réfère à un récent sondage d'opinion de l'union de compagnies suisses d'assurances sur la vie auprès d'un échantillon représentatif de notre population, composé de 1200 personnes âgées de 20 à 60 ans. 65 % des citadins et 62 % des campagnards ont déclaré tout ignorer à ce sujet. C'est d'autant plus surprenant qu'il y a quatorze ans déjà que le Conseil fédéral a défini les trois moyens caractérisant le système suisse de prévoyance contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort. Ces « trois piliers » sont :

- 1) la prévoyance sociale de l'état (AVS-AI),
 - 2) la prévoyance professionnelle (caisses de retraite, fonds de prévoyance),
 - 3) la prévoyance personnelle (économies, assurance-vie).
- (ats).

Nouvelles cartes d'identité

Depuis le 1er septembre, seules de nouvelles cartes d'identité, numérotées, sont délivrées en Suisse, à l'exclusion des anciennes cartes d'identité bleues, qui demeureront toutefois valables jusqu'à leur échéance. Dans un communiqué, le Département fédéral de justice et police indique que la formule bleue utilisée depuis le 20 décembre 1956 a été émise à plusieurs millions d'exemplaires, chaque fois pour dix

ans. Nombre de ces pièces d'identité ont été perdues par leur titulaire et plusieurs centaines d'exemplaires en blanc ont été volés par effraction dans des bureaux communaux. Il n'est pas à exclure que ces cartes aient été utilisées à des fins abusives.

La Division de la police du Département fédéral de justice et police, avec la collaboration d'autorités cantonales et communales, a élaboré un nouveau document qui satisfait aux exigences modernes en matière de sécurité contre les falsifications. Simultanément, les directions de police cantonale ont été invitées à faire procéder à l'émission des nouvelles cartes d'identité selon des directives uniformes et à veiller à ce que des mesures de sécurité appropriées soient observées.

La carte d'identité suisse est actuellement reconnue comme pièce de légitimation valable dans 21 états européens. Les innovations principales pour le titulaire sont la protection de la photographie au moyen de deux empreintes au timbre sec, l'abandon des rubriques « état civil » et « profession » ainsi que la durée de validité limitée à cinq ans pour les enfants de moins de 15 ans. Pour les adultes, la nouvelle carte est toujours valable dix ans. (ats)

Le Président de la Confédération reçoit le 100 000^e samaritain

Le Président de la Confédération, M. Furgler, en 1977, a reçu les 99 999^e, 100 000^e et 100 001^e aides formés par l'Alliance suisse des samaritains. Ils étaient accompagnés d'une délégation du comité central, à la tête de laquelle se trouvait M. Hugo Wey, président central. Le jeune Heinz Schwendimann (15 ans) ainsi que Milles Béa-

trice Portner (19 ans) et Anita Schenk (18 ans) ont tous trois suivi le cours d'aides samaritains de Blumenstein (be) et ils ont été reçus avec mention à l'examen réglementaire. Ils remplissent ainsi une des conditions à l'obtention d'un permis de conduire.

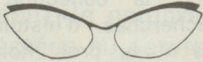
Le Président Furgler a souligné, dans l'allocution qu'il a prononcée, que l'on devait uniquement à la complaisance de l'Alliance des samaritains d'avoir pu renoncer jusqu'à présent à rendre de tels cours obligatoires. En un temps très court, cette organisation a mis sur pied un vaste programme d'enseignement et elle peut rendre hommage avec fierté à la 100 000^e aide qu'elle a ainsi formée. M. Furgler a également remercié, en particulier, tous les samaritains qui, dans les diverses sections, consacrent leurs loisirs à la formation des aides, rendant par là un précieux service à la société. (ats)

LUNETTERIE SUR MESURES

OPTOMETRIE

A. BRACK
opticien diplômé d'optique d'État
opticien diplômé d'État
agréé Sécurité Sociale

VERRES DE CONTACT



128, avenue de Neuilly
92200 Neuilly-sur-Seine
métro : Sablons
et Pont-de-Neuilly
Tél. 722-93-90

1, rue A.-Mounie
92160 ANTONY
métro : Antony
Tél. 237-03-86

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURE

FRANCIS MONA

43, avenue de Seine
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 776-13-37

2 bis, rue de l'Oasis
92800 Puteaux
Tél. : 776-13-37

Les volontaires du corps de secours seront engagés, à court terme, soit dans un délai d'une à trois semaines, pour des missions de trois mois au minimum. (ats)

L'intégration des étrangers laisse encore à désirer

La question des étrangers n'est absolument pas résolue, même après le rejet clair des initiatives dites contre l'emprise étrangère. C'est en effet l'avis exprimé par la communauté des centres d'information et de contacts suisses-étrangers, au cours de son assemblée générale. Ses membres ont été unanimes à constater que la tâche d'intégration devait maintenant être empoignée avec détermination et courage.

La communauté est cependant d'avis qu'elle ne peut faire son travail convenablement si le soutien des organisations de travailleurs et d'employeurs, ainsi que des autorités et des églises fait défaut. En outre, un important problème financier se pose. Bien que de nombreux volontaires travaillent pour la communauté, celle-ci déclare devoir renoncer à des mesures d'aide modestes même, telles qu'apprentissage de la langue, conseils et information, nécessaires à l'intégration des étrangers, en raison du manque d'argent. (ats)

Prix décernés par la Fondation Schiller suisse

Le conseil d'administration de la Fondation Schiller suisse lors de son assemblée annuelle qui s'est tenue en 1977 à Muri (ag), a décerné des prix à neuf poètes et écrivains suisses. Il s'agit, selon un commu-

niqué de la Fondation, des auteurs suivants : Hermann Burger, Kuettingen (ag) pour son roman « Schilten », Angelo Case, Minusio (ti), pour son œuvre lyrique et son volume « Le precarie certezze », Claude Delarue, Paris, pour son roman « L'opéra de brousse », Georges Haldas, Genève, pour son volume « La légende des cafés », pour sa chronique « A la recherche du rameau d'or » et pour ses poèmes « funéraires », Kaspar Schnetzler, Zurich, pour sa nouvelle « Der Fall Bruder », Monique Laedrach, Wavre, pour ses poèmes « J'habite mon nom », Hans Manz, Erlenbach (zh) pour ses récits « Adam hinter der Mond », Béatrice von Matt, Duebendorf (zh), pour sa monographie sur Meinrad Inglin et Margrit Schriber, Prothrist (ag), pour son roman « Aussicht gerahmt ».

Ont été désignés comme « Livres de la Fondation Schiller suisse 1977 les œuvres suivantes : pour la Suisse alémanique « Dr Schtammgascht », de Ernst Burren, pour la Suisse romande « La fin d'une corvée de bois », de Louis Gaulis et pour le Tessin « Requiem per zia domenica » de Plinio Martini. (ats)

Boîtes aux idées dans l'administration fédérale

Depuis plusieurs années, l'administration générale de la Confédération dispose d'un service des suggestions bien structuré. En 1976, 542 mesures de rationalisation ont été proposées. La campagne spéciale organisée en octobre et novembre dans les services administratifs a eu pour résultat 309 suggestions. 42 pour cent de toutes les propo-

sitions ont pu être réalisées. Plus de la moitié d'entre elles concernaient des améliorations dont les économies n'ont pas pu être calculées. Cependant, les autres ont permis une économie nette de 1.552 million de francs par année. Les propositions concernaient aussi bien de petites améliorations dans le travail quotidien que des mesures hautement techniques ayant trait à la défense nationale.

Grâce à une propagande continue, le service des suggestions se développe fort bien. De nombreux collaborateurs sont doués d'esprit d'invention qui leur permet d'imaginer des améliorations, de déceler des défauts ou des dangers d'accidents, etc., et de proposer des modifications judicieuses. Leurs propositions contribuent à améliorer la qualité du travail et l'esprit dans lequel il est fourni, de même que l'image que donne l'administration, tout en exerçant une influence positive sur l'ambiance de travail. (ats)

GRAND STOCK
de
PETITS ROULEMENTS
RADIAUX
Alésage : 1 ^{mm}/₁₆ à 10 ^{mm}/₁₆

RMB

ROULEMENTS MINIATURES
BIENNE S. A.

REPRÉSENTANT :
Sté William BAEHNI et Cie
147, rue Armand-Silvestre
92 COURBEVOIE
333-46-54

Une gamme R. M. B.

Fruit-Union suisse : chaque Suisse boit 12 litres de jus de pommes par an

Fruit-union suisse organisait pour la première fois, en 1977 dans l'ensemble de la Suisse une « semaine du jus de pommes ». La Suisse, qui consomme annuellement en moyenne 12 litres de cidre doux par habitant, demeure en tête des pays européens. Quelque 100 millions de kg de fruits sont utilisés chaque année pour la fabrication de 70 millions de litres de cidre doux. Ainsi que l'a déclaré au cours d'une conférence de presse tenue à Zurich M. F. Wuethrich, chef de section du département des fruits de la régie fédérale des alcools, la production de fruits s'est mieux adaptée aux besoins du marché des fruits frais depuis l'entrée en vigueur de la réglementation en la matière. On a également enregistré des améliorations techniques. Le chef de la section de la mise en valeur technique des fruits, de Fruit-union suisse, M. Daepf, s'est enfin étendu sur les améliorations actuelles dans la fabrication du jus de pommes, qui permettent, ajoutées aux contrôles effectués, de garantir un haut niveau de qualité. (ats)

Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage contre l'aérodrome de la Croix de cœur

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (fspap), la ligue suisse pour la protection de la nature, le club alpin suisse et la ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national (Heimatschutz) s'opposent à la construction de l'aérodrome de la

Croix-de-Cœur (Verbier) tel qu'il est prévu selon les plans déposés. La Fspap, soutenue par les associations précitées, a déposé à l'office fédéral de l'air une demande en reconsidération de l'autorisation technique délivrée le 8 juillet 1971 à Téléverbier s.a.

La Fspap est d'avis que la construction de l'aérodrome ainsi que l'extraction de matériaux de remblai dans les environs occasionnent « des atteintes irréparables et d'une grande portée à la nature et au paysage alpins ».

L'installation de cet aérodrome entraînera « inévitablement une forte augmentation des vols en montagne et atterrissages sur les glaciers (carrousel aérien) préjudiciables au calme et la paix de nos dernières zones alpines encore tranquilles ». En outre, les promoteurs ont fait signer aux associations pour la protection de la nature un « avenant » à la convention de Bagnes concernant l'aménagement d'un « altiport » sur le territoire de la commune de Riddes. Il s'agissait alors d'un simple remodelage du terrain avec une modeste piste en gazon. La Fspap estime que les conditions juridiques dans lesquelles l'avenant a été signé ne sont pas valables. Par conséquent, l'accord donné par les associations pour la protection de la nature « ne peut pas les lier en ce qui concerne l'aérodrome à construire sur Riddes ».

La Fspap affirme que la publication de l'autorisation technique ne s'est faite qu'au niveau cantonal et qu'il n'y a rien eu sur le plan fédéral. « De ce fait les commissions et organismes fédéraux intéressés n'en avaient pas reçu notification officielle. Les plans définitifs ne leur avaient pas été soumis

dans les délais légaux pour approbation ». Lors des préavis, ces instances, ainsi que la commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage, avaient demandé une piste en gazon et s'étaient opposées à une piste en dur. « Ces exigences ne sont plus respectées ». D'autre part, conclut le communiqué de la Fspap, des modifications importantes de la loi sur la navigation aérienne et de son ordonnance sont intervenues depuis 1971 et les nouvelles dispositions accordent « une importance particulière à la protection de l'environnement ». (ats)

(Voir également page 9)

Attention à l'authenticité des « flasch-semelles »

Pendant la deuxième phase de la campagne « flasch-semelle », qui fut suivie par plusieurs pays européens, les kiosques, grands magasins, détaillants d'articles ménagers et les magasins de chaussures de Suisse ont à nouveau vendu un million de plaquettes réfléchissantes, a indiqué le bureau suisse de prévention des accidents. Il s'agit d'un modèle amélioré, visible aussi bien de face que de dos dans le faisceau des phares.

« Les flasch-semelles » sont d'une importance considérable pour la protection du piéton dans le trafic routier nocturne ». En tenant compte du succès d'un développement ultérieur de la campagne, le B.P.A. rend attentif au fait qu'ici et là des « produits de valeur, malheureusement inférieure, ne répondant pas aux exigences nécessaires, ont également été introduits sur le marché sous la désignation trompeuse de « flasch-semelle ». C'est pourquoi le B.P.A. conseille de s'assurer, par l'inscription « re-

commandée par le B.P.A. » et l'affichette officielle apposée près du poste de vente, que le produit choisi est bien le « flasch-semelle » original au pouvoir réfléchissant élevé, et à la capacité autocollante parfaite. (ats)

Initiative pour la séparation de l'Etat et de l'Eglise : le Conseil fédéral consulte les intéressés

L'initiative populaire pour la « séparation complète de l'Etat et de l'Eglise » qui a abouti — 61 500 signatures validées par la chancellerie en octobre dernier — fait actuellement l'objet d'une consultation. Le Département fédéral de justice et police, autorisé à cet effet par le Conseil fédéral, a envoyé une lettre aux gouvernements cantonaux, partis politiques et organisations compétentes leur demandant leur avis avant la fin du mois d'août. Dans un communiqué publié à cette occasion, le Département de justice et police rappelle que l'initiative demande l'abandon des divers régimes d'églises que connaissent les cantons. Ces régimes, issus de l'histoire, privent les cantons de leur souveraineté dans ce domaine, estiment les auteurs de l'initiative. Aussi proposent-ils que la séparation complète soit réalisée dans les deux ans par une modification constitutionnelle. Le Département rappelle que les cantons ont réglé leurs rapports avec les églises très diversement. Il existe cependant trois conceptions politiques principales à l'égard des églises : les cantons réformés ont en général adopté le système d'église nationale (statut défini par l'Etat), tandis que les cantons catholiques connaissent celui des « églises libres dans un Etat libre ». A côté

de ces deux systèmes traditionnels, on trouve celui de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le Département demande aux intéressés, dans son questionnaire, s'ils proposent d'accepter ou de rejeter l'initiative et quelles seraient pour eux les conséquences juridiques, financières, politiques et sociales de l'initiative. (ats)

Visites organisées au « jardin potager » du Seeland

L'époque au cours de laquelle les maraîchers connaissent personnellement leurs clients est décidément bien passée. Afin de tenter de créer à nouveau de tels contacts, les producteurs de légumes du Seeland ont décidé d'entreprendre une campagne commune, unique en Suisse. Ils invitent les consommateurs de l'ensemble du pays à visiter le « plus grand jardin potager » de Suisse, « le grand marais ». Outre un circuit à travers les cultures maraîchères, le tour comprend la visite d'une installation d'emballage des légumes, qui montre le chemin entre le producteur et le consommateur et le travail considérable effectué dans les différentes phases jusqu'au magasin où le légume est vendu. Plusieurs entreprises de transport ont mis sur pied des voyages spéciaux pour cette visite. (ats)

Pas d'adhésion de la Suisse aux conventions européennes sur l'équivalence des diplômes

En réponse à une question écrite du conseiller national Reiniger, socialiste de Schaffhouse, le Conseil fédéral indique qu'il n'est pas urgent, pour l'instant, que la Suisse

adhère aux trois conventions européennes sur l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires, sur l'équivalence des périodes d'études universitaires et sur la reconnaissance académique des qualifications universitaires. Si la Suisse ne les a pas signées, bien qu'elle satisfasse largement aux exigences posées par ces trois conventions, c'est en raison de la forte diminution du nombre des places d'études disponibles qui se manifeste depuis le début des années 70 et des menaces de l'introduction du *numerus clausus*, même pour les candidats suisses. Ces impératifs de politique universitaire interne contreviendraient à certaines clauses des conventions européennes en question. En outre, les conventions faisant actuellement l'objet d'une révision, il ne serait pas raisonnable d'y adhérer aujourd'hui. (ats)

Le conseiller fédéral Brugger nouveau président de Pro Infirmis

La 58^e assemblée des délégués de l'association suisse Pro Infirmis, réunie à Lugano, a désigné son nouveau président en la personne du conseiller fédéral Ernst Brugger. L'ancien conseiller fédéral Nello Celio avait démissionné, après huit ans d'activité à la tête de l'œuvre d'entraide pour l'intégration des handicapés. M. Brugger, dans son discours inaugural, a affirmé qu'il était indispensable, particulièrement à notre époque, de poursuivre le travail de cette organisation qui occupe 250 collaborateurs dans 31 bureaux de consultation à travers toute la Suisse. Mme Lise Girardin, de Genève, et M. F. Roethlisberger,

d'Aarau, ont été confirmés dans leurs fonctions de vice-présidents. M. Pierre Arnold, président du Conseil d'administration de Migros, M. Arthur Schmid, conseiller d'Etat argovien et M. Kurt Baechtold, conseiller aux Etats schaffhousois figurent parmi les personnalités nouvellement élues au comité. La secrétaire centrale, Mme Erika Liniger, a présenté le travail de Pro Infirmis à travers des chiffres éloquentes : malgré la récession, les recettes ont augmenté de 9 pour cent par rapport à l'année précédente et ont atteint 19 millions de francs qui ont été investis pour l'intégration des handicapés. La vente de cartes pascales a rapporté à elle seule près de trois millions de francs à Pro Infirmis. (ats)

Présence de la Suisse à l'étranger

La nouvelle commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger, présidée par l'ancien conseiller fédéral Willy Spuehler, en 1977, a tenu sa première séance, à Berne. Le conseiller fédéral Pierre Graber, chef du Département politique a saisi cette occasion pour faire brièvement l'historique de la commission et pour donner un aperçu de ses futures tâches. Il a notamment souligné la nécessité d'une bonne coordination et l'importance qu'il convenait d'accorder à la présence suisse à l'étranger.

Créée sur la base d'une loi fédérale, la commission comprend des représentants de l'administration et de différentes organisations indépendantes déployant des activités à l'étranger. Elle a approuvé le rapport annuel et les comptes 1976 de la commission consultative qu'elle a remplacé, ainsi que le budget 1977 et le programme

d'activités pour les années 1977-1980. Elle s'est également penchée sur le problème de l'éventuelle participation suisse à l'exposition universelle qui aura lieu en 1981 à Los Angeles (USA) et a chargé son bureau exécutif d'éclaircir encore différents points à ce sujet et de préparer le préavis de la commission au Conseil fédéral. (ats)

Eurochèque : davantage de facilité pour les clients des banques

Pour le Nouvel-an 1978 les titulaires de comptes en banque et de cartes swiss-chèque ont reçu les nouveaux eurochèques et les nouvelles cartes eurochèques, communique l'association suisse des banquiers. Grâce à cette intégration de la Suisse dans le système eurochèque, le titulaire suisse d'une carte pourra, comme jusqu'à présent, retirer de l'argent comptant à plus de 200 000 guichets de banques répartis dans 39 pays, et, c'est nouveau, payer sans numéraires des achats de biens et services dans un grand nombre de pays, dont la France, l'Allemagne, l'Espagne et le Benelux... et naturellement la Suisse.

Ce nouveau service offre aux clients de la banque de grands avantages : le risque qu'entraîne le fait d'avoir de l'argent comptant sur soi est diminué, les fonds restent plus longtemps sur le compte et portent intérêts, aucun problème de change à l'étranger (les eurochèques peuvent être émis en différentes monnaies). Si les dispositions de paiement — qui sont élémentaires — sont observées, le paiement des eurochèques est garanti au preneur de chèque par la banque tirée. Il existe aussi une protection en faveur du titulaire du compte, contre l'utilisation abusive d'eurochèques volés ou perdus. (ats)

Prix du cancer 1977 de la ligue suisse contre le cancer au Dr Otto Heller

Le prix du cancer 1977 a été remis par le prof. F. Gloor, Président de la Ligue suisse contre le cancer au jeune chercheur le Dr Otto Haller de Zurich. Le prix d'une valeur de F 25 000.— lui a été attribué pour ses travaux fondamentaux dans le domaine de la défense naturelle contre la maladie cancéreuse. La remise du prix a eu lieu dans le cadre de la cérémonie d'inauguration des nouveaux laboratoires de recherches cliniques sur le cancer et d'immunologie de l'université de Zurich.

Le lauréat a commencé ses travaux il y a quatre ans dans l'institut de microbiologie de l'université de Zurich dirigé par le prof. Jean Lindenmann. Il les a poursuivis entre 1975 et 1977 dans les laboratoires du prof. H. Wigzell à Upsala, en Suède. Le Dr. Haller a publié en peu de temps plusieurs travaux décisifs en rapport avec des cellules ayant des propriétés particulières visant à détruire des cellules tumorales. Ces cellules dites tueuses jouent visiblement un rôle essentiel dans la défense antitumorale naturelle à côté d'autres systèmes cellulaires immunologiques. Elles font partie des moyens de défense naturelle dont dispose l'organisme. Ces cellules ont été découvertes d'abord chez les rongeurs mais elles ont été décrites chez l'homme. Le lauréat a eu le mérite de caractériser dans le détail la fonction de ces éléments cellulaires.

Le Dr Haller poursuit ses travaux à l'heure actuelle dans les laboratoires du prof. J. Lindenmann à Zurich. (ats)

**Discours de Nouvel-An
du président de la Confédération :
1978 année historique pour la Suisse**

A l'occasion du Nouvel An, le président de la Confédération pour 1978, M. Willi Ritschard, a adressé au pays une allocution dans laquelle il qualifie 1978 d'année historique pour la Suisse. C'est en effet l'année où un nouveau canton verra le jour. C'est aussi l'année où les problèmes importants — l'énergie, les transports — deviendront de plus en plus les problèmes de tous, et où le monde aura toujours plus besoin de solidarité. Voici la teneur du discours de Monsieur Willi Ritschard :

« Chers concitoyennes et concitoyens, Le Conseil fédéral vous adresse ses meilleurs vœux de Nouvel An. Moi-même je souhaite que 1978 soit pour nous tous et pour notre pays une année heureuse et prospère.

Certes, le bonheur ne se rencontre pas aussi souvent que le mot qui l'exprime. Il faudrait surtout éviter de le confondre avec ce que possède ou gagne le prochain.

Je ne voudrais pas, dans mon allocution de Nouvel An, donner l'impression que l'Etat revendique cette fête pour lui seul. C'est au contraire à la famille, à la parenté, aux amis qu'elle appartient. L'Etat nous accapare déjà suffisamment pendant toute l'année. Je vous prie malgré tout de ne pas voir dans cet Etat que ce qu'il exige, prend et interdit. Il faut aussi tenir compte de tout ce qu'il donne, garantit et permet.

Comme tout être humain, l'Etat a besoin d'un peu plus d'amour qu'il n'en mérite. L'Etat — ne l'oublions pas — c'est moins l'administration que l'ensemble des êtres humains qui le composent. Et c'est la collectivité et non l'isolement qui engendre la joie de vivre, le bonheur.

La pensée que Noël et Nouvel An sont des jours particulièrement accablants pour de nombreux concitoyens devrait nous alarmer. C'est précisément en ces jours que les malades, les solitaires, ceux qui vivent en marge de la société ressentent plus fortement leur solitude. Pour être heureux, il faut vivre parmi les heureux.

Chacun d'entre nous devrait se demander de temps à autre si ce n'est pas parce que nous avons été trop prompts à les repousser que d'aucuns réprouvent l'humanité et la société.

La tolérance est une belle chose, mais

elle ne suffit pas. Les solitaires, les désabusés, les désespérés ont besoin de plus : c'est de la solidarité qu'il leur faut. Notre devoir n'est pas seulement de les tolérer, mais de les intégrer dans notre collectivité. La tolérance n'est qu'un pâle reflet de la solidarité.

Malgré tous nos problèmes, nous n'avons dans notre pays, aucune raison de nous plaindre. Nos soucis ne touchent à rien de vital. Nombreux sont dans le monde les pays et les hommes à qui la nouvelle année inspire appréhension et inquiétude. C'est aux pays en voie de développement que je pense, aux pauvres qui ressentent d'autant plus leur dénuement qu'ils ne l'ont pas mérité.

Ces choses nous concernent, nous aussi. Il est vrai que les finances fédérales sont en mauvaise posture. Qui le saurait mieux que le président de la Confédération ?

Mais qu'on l'entende volontiers ou non : toutes les études internationales montrent que la Suisse est un pays riche. Cependant, nous sommes pareils à un père Noël qui préférerait garder pour lui le contenu de sa hotte. Si nous tenons à participer à l'édification d'un monde pacifique, nous ne pourrions pas nous abstenir de faire œuvre de justice. La paix et la justice sont, en effet indissociablement liées. Cela est vrai pour les nations comme pour les gens. On ne tarit pas les larmes en se contentant de les sécher.

Pour la Confédération, 1978 sera une année historique. Ce sera la première fois au cours de ses 130 ans d'existence qu'un nouveau canton — celui du Jura — y verra le jour. J'espère fermement que ce nouvel Etat, qui est né conformément aux principes du droit et de par la volonté du peuple bernois et de celui du Jura nord, sera accueilli avec joie au sein de la Confédération. Il peut nous apporter ce que la jeunesse a toujours promis : de nouvelles impulsions, un nouvel élan, du renouveau.

Il y a bien eu quelques dissonances à la naissance du nouvel Etat. Il est possible qu'elles résonnent encore dans l'oreille de l'un ou l'autre d'entre nous. Cependant la grande majorité du peuple jurassien n'y est pour rien et nous ne pouvons pas lui faire payer ce dont il n'est pas responsable.

Et n'oublions pas, chers concitoyennes et concitoyens, que les ennemis de l'Etat ne sont pas ceux qui tentent de le changer par des moyens démocra-

tiques. Les ennemis sont ceux que l'Etat laisse indifférents.

Les politiciens établis sont volontiers enclins à préférer les indifférents inoffensifs aux citoyens actifs, mais malcommodes. Ils voudraient que la pensée des jeunes citoyens suive les mêmes chemins battus que celle des vieux.

Or les politiciens devraient plutôt chercher à prouver que notre état est capable d'assimiler des idées nouvelles, même si elles paraissent absurdes à première vue. Et si l'un d'entre eux croit qu'il est tombé du ciel avec la science infuse c'est qu'il a probablement atterri sur la tête.

En effet, bien des choses qu'on considère en politique comme raisonnables et sensées ne sont rien d'autre qu'une forme de résignation. Nous devrions nous garder de pousser prématurément nos jeunes dans la résignation ou alors ne pas nous étonner que notre graine ne germe pas.

De nombreux êtres humains vivent dans l'appréhension. Lutter contre la crainte est une tâche de la collectivité une tâche politique. L'avenir nous apportera ce que nous aurons semé. Il ne sera mauvais que si nous l'abandonnons au hasard. La politique est une lutte contre le hasard. Evitons de la considérer comme inaccessible à l'entendement commun. Pour ma part, j'estime réjouissant qu'il n'y ait plus de problèmes politiques isolés, mais que d'une manière ou d'une autre, ils se situent tous dans un contexte commun.

Ainsi, le problème de l'énergie n'est plus uniquement celui des spécialistes de l'énergie, celui des transports est plus qu'une question de rail et de route. Tout est devenu l'affaire de tous.

Cependant, le rôle de l'Etat est d'ordonner la collectivité. Il ne saurait la réglementer. Le citoyen ne vit pas pour, mais par l'Etat.

La grande collectivité dont, à mon sens, nous avons tous besoin ne fonctionne que si les petites collectivités en font autant : la famille, le cercle d'amis, celui des collègues.

Une fête et un bon réveillon sont de bonnes occasions de nouer et de resserrer des liens. Je serais bien aise que l'inévitable allocution du président de la Confédération y contribue quelque peu aussi. (ats)



Acquisition d'immeubles par des étrangers dans des lieux à vocation touristique

Le Conseil fédéral a décidé de proroger d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 1978, l'ordonnance du 10 novembre 1976 sur l'acquisition d'immeubles dans des lieux à vocation touristique par des personnes domiciliées à l'étranger, sans y apporter de modifications essentielles.

Un communiqué du Département fédéral de justice et police précise que les innovations se limitent, d'une part, à introduire à nouveau dans l'ordonnance une disposition qui était autrefois en vigueur. Selon celle-ci, des personnes domiciliées à l'étranger peuvent également acquérir dans des villes qui ne sont pas considérées comme lieux à vocation touristique, des résidences secondaires exploitées en la forme hôtelière.

D'autre part, indique encore le communiqué publié « on facilite pour les entreprises de parahôtellerie la vente de résidences secondaires, pour leur permettre de restituer des prestations qu'elles ont reçues en vertu d'actes juridiques restés sans effet ». (ats)

30ème anniversaire du fonds de compensation de l'A.V.S.

Le Fonds de compensation de l'A. V. S. est en activité depuis trente ans, soit depuis le 19 décembre 1947. Il constitue la réserve de capital et assume la fonction de compensation financière de l'A.V.S.. Depuis la date de fondation, on y adjoint le fonds de compensation des allocations pour perte de gain (apg) et le compte de l'assurance invalidité (ai). Les trois œuvres sociales sont donc

gérées conjointement. Au sein du fonds, sont représentés les assurés, les organisations économiques, la Confédération et les cantons.

Les tâches et le rôle du fonds ont évolué avec le temps. La loi prescrit uniquement que les intérêts du Fonds doivent servir au financement des prestations de l'A.V.S. Mais, en plus, il doit servir à équilibrer les résultats d'exploitation annuels et garantir le financement des rentes des générations à venir. Il faut relever qu'il existe une interdépendance certaine entre les tâches du Fonds et le mode de financement. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que le besoin de constituer une réserve, nécessaire de par le vieillissement croissant de la population et de par les droits acquis par les travailleurs émigrés, oblige à orienter le mode de financement vers un système de capitalisation plutôt que de répartition.

Politique de placement

Les principes de la politique de placement sont définis dans la loi. Il s'agit de la sécurité et d'un revenu approprié, d'assurer des liquidités suffisantes et d'éviter toute participation à des entreprises à but lucratif. Le conseil d'administration s'est aussi fixé comme but de ne consentir des prêts qu'à des emprunteurs du pays. Les catégories choisies sont la Confédération, les cantons, les communes ou groupements de communes, les instituts de lettres de gage, les banques cantonales, les corporations et institutions de droit public, les entreprises semi-publiques et enfin les banques dont l'organisation et la gestion offrent toute garantie. Pour la fin de l'année 1977, on escompte une fortune totale d'environ 10,7

milliards. Les capitaux placés portant intérêt — qui peuvent être considérés comme véritable réserve de financement — doivent atteindre 8,3 milliards de francs. On doit pourtant noter que, par rapport à un volume de dépenses d'environ 12 milliards de francs cette année, le capital de réserve a fortement diminué en comparaison des années précédentes.

On estime que certaines directives s'imposent pour assurer à long terme la fonction de compensation du fonds de l'A.V.S. C'est ainsi que le Fonds ne devrait pas être utilisé pour financer les améliorations de prestations, ni pour alléger les cotisations, ainsi que les contributions des pouvoirs publics. En outre, il faut améliorer le degré de capitalisation en raison des besoins financiers croissant de l'assurance. Il faut relever enfin que les résultats déficitaires des comptes mettent en cause la fonction de compensation propre du fonds. La prescription légale stipulant pour l'A.V.S. le maintien d'une réserve minimum équivalente aux dépenses d'une année revêt dès lors de plus en plus d'importance. (ats)

Mort de l'ancien conseiller fédéral Philippe Etter

L'ancien conseiller fédéral Philippe Etter est décédé à Berne, à l'âge de 86 ans. Il avait été membre du Gouvernement de 1934 à 1959 et président de la Confédération à quatre reprises. Il avait dirigé pendant vingt-cinq ans le Département de l'intérieur.

Né le 21 décembre 1891 à Menzingen (zg), Philippe Etter fréquenta l'école secondaire de Zoug, puis le gymnase du couvent d'Einsiedeln. Il fit ensuite ses études de droit à l'universi-

té de Zurich, où il obtint son brevet d'avocat. Juge d'instruction, puis rédacteur, M. Etter fut élu en 1918 au grand Conseil de Zoug dans les rangs du parti conservateur. A 31 ans, il accédait au Conseil d'Etat, puis en 1930, au Conseil des Etats. Quatre ans plus tard, le 28 mars 1934, il était élu au Conseil fédéral pour remplacer le Fribourgeois Jean-Marie Musy. Jusqu'à sa démission, en 1959, M. Etter dirigea le Département de l'intérieur. Il n'eut pas moins de 23 collègues différents au cours de ses 25 années de présence au Gouvernement.

Durant ce quart de siècle passé à la tête du Département de l'intérieur, Philippe Etter a présenté plus de cent projets aux Chambres fédérales, projets qui, pour la plupart, ont été bien accueillis. Il a donné son impulsion à la notion de défense nationale « spirituelle ». Avec « Pro Helvetia », il a créé l'instrument propre à protéger et encourager la culture dans notre pays. Le romanche a été reconnu quatrième langue nationale. L'agrandissement de l'école polytechnique fédérale, la création du Fonds national suisse de la recherche scientifique, l'extension de l'assurance-invalidité, la protection accrue des monuments historiques, l'intensification de la construction des routes nationales et alpestres, tels sont les faits les plus marquants qui ont jalonné la carrière du conseiller fédéral Etter. Ses mérites ont été maintes fois reconnus. Il a notamment reçu le titre de docteur « *honoris causa* » de l'université de Neuchâtel et de l'Ecole polytechnique fédérale, ainsi que celui de sénateur honoraire de l'université de Fribourg. (ats)



La nationalité suisse : une réalité pour des jeunes étrangers nés de mère suisse

Dans quelles conditions des enfants, étrangers de par leurs papiers, peuvent-ils bénéficier des effets du nouveau droit de filiation ? Une disposition transitoire permet le « rattrapage » de la nationalité de la mère. Les intéressés sont toutefois invités à entreprendre les formalités sans tarder. Le canton de Berne attend quelques milliers de démarches en ce sens, indique un communiqué de l'office d'information et de documentation de Berne (oid). Le nouveau droit de filiation, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1978, entraînera en même temps la mise en application de diverses dispositions corrélatives modifiant certaines autres lois. Ainsi en est-il de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse dont l'un des articles prévoit désormais que l'enfant d'une mère suisse et de son époux étranger acquiert normalement, dès sa naissance, la nationalité suisse — par le biais du droit de cité communal de la mère. Ce droit implique toutefois que la mère soit d'origine suisse et que les parents aient leur domicile en Suisse lors de la naissance de l'enfant. L'enfant né d'une Suisseuse prendra également la nationalité de la mère s'il n'a aucune autre alternative lors de sa naissance.

Le législateur a toutefois voulu offrir la même possibilité à ceux qui sont nés avant l'entrée en vigueur de cette disposition. C'est ainsi que les descendants n'ayant pas encore atteint l'âge de 22 ans révolus et nés dans les conditions énumérées ci-dessus peuvent demander la citoyenneté suisse au canton d'origine de leur mère. Il faut

pour cela remplir la formule de « demande de reconnaissance du droit de cité suisse » qui se trouve à la disposition des intéressés à l'état civil ou au contrôle de l'habitant, dans les mairies et administrations communales. Cette disposition transitoire n'est toutefois valable que du 1^{er} janvier au 31 décembre 1978. Les intéressés sont donc priés de s'informer dans les prochains mois auprès de leur commune, afin de rassembler au plus vite les papiers qui doivent être nécessairement joints à la demande de reconnaissance du droit de cité suisse.

Pour tout le canton de Berne, on s'attend à recevoir de 4 000 à 5 000 demande dans ce sens. (ats)

La Croix-Rouge suisse et la politique suisse d'accueil des réfugiés

La Croix-Rouge suisse fait le bilan, dans son dernier bulletin, de la politique menée par la Suisse en matière d'accueil des réfugiés. La tradition de la Suisse en tant que « havre des persécutés » remonte aux conflits religieux du seizième siècle qui ont amené en Suisse des vagues de réfugiés de presque toute l'Europe. La Suisse a été parmi les premiers pays à adhérer à la convention de 1951 relative au statut des réfugiés, organe qui est le principal instrument international de leur protection légale.

Toute personne demandant l'asile peut rester en Suisse jusqu'à la fin de la procédure. Elle est immédiatement autorisée à travailler sans être assujettie aux restrictions applicables aux travailleurs étrangers. Lorsque les conditions requises pour l'octroi de l'asile ne paraissent pas remplies, le requérant est entendu en per-

sonne, en présence d'un représentant de l'office central suisse d'aide aux réfugiés, par la division de police du Département fédéral de justice et police compétente pour prendre une décision dans chaque cas particulier. Si la décision est négative, le réfugié peut recourir devant le Département, puis devant le Conseil fédéral : si le recours est finalement rejeté, l'intéressé n'est pas renvoyé dans son pays d'origine, et il est autorisé à séjourner en Suisse en attendant qu'une solution acceptable soit trouvée pour sa réinstallation dans un autre pays.

Une fois que le statut de réfugié lui a été accordé, l'intéressé est immédiatement placé sur le même pied que les ressortissants suisses en ce qui concerne l'admission dans les écoles publiques et l'accès aux tribunaux. Les règles régissant la naturalisation sont les mêmes que pour les étrangers : elles exigent notamment douze années de résidence.

Nouvelle loi sur l'asile

Une nouvelle loi sur l'asile a été élaborée au cours des deux dernières années par le Département fédéral de justice et police agissant sur mandat des conseils législatifs. En gros, elle rassemble en un seul texte les dispositions réparties entre diverses lois, ordonnances et instructions administratives. Le nouveau projet de loi contient les éléments suivants :

Une définition de l'asile, l'autorisation pour une personne qui s'est vu retirer le statut de réfugié de recourir devant le Tribunal fédéral, l'absence de toute disposition interdisant expressément aux réfugiés d'exercer une activité politique et la création d'une commission

chargée de donner des avis au Conseil fédéral sur la politique relative aux réfugiés.

Rôle des agences bénévoles

L'organisation centrale de la C.R.S. est représentée au sein du comité de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés, organisation faitière des œuvres qui s'occupent en Suisse et au Liechtenstein de l'aide aux réfugiés. En tant qu'« auxiliaire des pouvoirs publics » la C.R.S. a l'obligation de collaborer à l'accomplissement des tâches publiques compatibles avec l'idée de la Croix-Rouge, parmi lesquelles figurent notamment l'aide sanitaire volontaire, ainsi que les tâches humanitaires en faveur de la population civile. C'est sur cette base que reposent les activités essentielles de la C.R.S., telle en particulier, sa collaboration à l'aide aux réfugiés. (ats)

Fondation « Pro Helvetia » : démission de M. Willy Spuehler

Le Conseil fédéral a pris acte, avec ses remerciements pour les services rendus, de la démission de M. Willy Spuehler, ancien conseiller fédéral, de ses fonctions de président de la Fondation « Pro Helvetia ». Il a désigné son successeur en la personne de M. Roland Ruffieux, docteur ès lettres, historien et politologue, professeur aux universités de Fribourg et Lausanne, qui assume son mandat depuis le 1^{er} janvier. Le Conseil fédéral a également exprimé sa reconnaissance aux autres membres qui se sont retirés du conseil de fondation fin 1977, soit Mme Elisabeth Blunschy-Steiner, conseiller national (pdc/sz), MM. Rudolf Kelterborn, compositeur (bs) et Albert Schoop, maître gymnast, Frauenfeld (tg).

Ces trois sièges, ainsi que deux autres qui sont devenus vacants précédemment, ont été confiés aux personnes suivantes : MM. Giovanni Bonalumi, professeur, Minusio, Giuseppe Decurtis, licencié ès lettres, Coire, Walter Vogt, médecin et écrivain. Mûri près de Berne, Peter Wegelin, bibliothécaire de la ville de Saint-Gall et Juerg Wytttenbach, compositeur et pianiste à Bâle. (ats)

A propos du mousqueton de notre armée quelques précisions

« Le soldat, libéré du service à 50 ans, en possession d'un fusil d'assaut, doit le rendre et *peut, s'il le désire*, devenir propriétaire d'un mousqueton 31.

D'autre part, s'il a été pendant au moins 15 ans à disposition de l'armée et qu'il doit rendre ses effets, le soldat peut également obtenir un mousqueton gratuitement. Toutefois, il importe d'examiner chaque cas séparément, spécialement si la libération suit une C.V.S. Chaque cas peut être différent, mais, de toutes façons, aucun mousqueton n'est remis de force à un soldat.

La remise du mousqueton, gratuitement ou contre paiement ne s'applique pas pour les hommes qui rendent leurs effets militaires pour un congé à l'étranger. »

Un Suisse parmi les candidats pour « spacelab »

Le Suisse Claude Nicollier a été retenu comme candidat astronaute par l'agence spatiale européenne pour voler en 1980 à bord du laboratoire spatial européen (Spacelab). Les autres candidats sont un Italien, M. Franco Malerba, un Allemand,

M. Ulf Merbold, et un Néerlandais, M. Wubbo Ockels. Ce laboratoire sera embarqué sur la navette spatiale américaine et un seul des candidats européens participera au premier vol.

Biographie de Claude Nicollier

Claude Nicollier, né en septembre 1944, à Vevey, a fait des études de physique à l'université de Lausanne de 1962 à 1970, année où il obtient la licence ès sciences physiques. A partir de 1970 il est assistant à l'observatoire de Genève et à l'institut d'astronomie de Lausanne et ceci jusqu'en 1973. A partir de 1974 il est pilote de ligne chez Swissair, il a en effet reçu entre temps une formation complète de pilote militaire (avant 1970). Pendant qu'il était à l'observatoire de Genève, il a préparé tous les diplômes nécessaires en vue d'entreprendre une thèse de doctorat et il est encore actuellement inscrit à l'observatoire de Genève en vue de la présentation de cette thèse. Pendant son séjour à Genève il a travaillé en photométrie astronomique et s'est attaché à des problèmes de classification spectrale. Il a également participé à des travaux dans la station d'observation que l'observatoire de Genève possède au Chili (il a résidé plusieurs mois dans ce pays), ainsi que dans les différentes stations de l'observatoire au Jungfraujoch, au Gornegrat et en Haute-Provence. Il a été engagé en 1976 à l'E.S.A. (Organisation spatiale européenne) où il a subi sa préparation pour participer à l'expérience du « Spacelab » et où il a également été appelé à s'intéresser particulièrement aux problèmes qui traitent d'astronomie infrarouge (étude des

corps célestes qui émettent des rayons infrarouges). Ses travaux constitueront d'ailleurs matière à sa thèse.

Il vit actuellement aux Pays-Bas avec sa famille et travaille dans un des laboratoires de l'E.S.A. (ats)

Remise du 600 000^e brevet suisse

En décembre a eu lieu au bureau de la propriété intellectuelle la remise du 600 000^e brevet à un inventeur suisse romand : l'objet de ce brevet est un procédé pour la fabrication d'un « tissu anti-glissade », destiné à la confection de vêtements de ski. Un communiqué du Département fédéral de justice et police précise que l'inventeur de ce tissu anti-glissade est Henri de Mestral, de Saint Saphorin/Morges, Vd. L'incorporation, dans le tissu des vêtements de ski, de fibres synthétiques spécialement profilées réduirait le risque de glissade en cas de chute. L'invention sur laquelle porte le brevet n° 600 000 contribue donc de manière non négligeable à la prévention des accidents sur les pistes de ski.

Le brevet a été remis à son titulaire, fils du créateur de la fermeture Velcro bien connue, au cours d'une petite cérémonie par le directeur du bureau, Paul Braendli.

Plus de 16 000 demandes de brevet sont déposées chaque année auprès du bureau de la propriété intellectuelle, office rattaché au Département fédéral de justice et police : les trois quarts environ de ces demandes aboutissent à la délivrance d'un brevet. (ats)

Carte géologique de l'Inde établie par un Suisse

Une nouvelle carte géologique du sud de l'Inde vient d'être

mise au point par un géologue de l'université de Genève, M. Robert Krummenacher, qui a passé deux ans dans cette région pour le compte de la F.A.O.

L'analyse d'échantillons de roches prélevés sur place et effectuée par un autre professeur de l'université de Genève, M. Michel Delaloye, a révélé que le relief du sud de l'Inde était vieux d'environ 1 500 à 1 700 millions d'années. (ats)

LA PRECISION DANS LE DECOLLETAGE

S.A. au capital de 245 000 F

Directeur : E. BIERI

6, rue Orfila - 75020 PARIS

Tél. : MEN. 52-07

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine
chemins de fer - horlogerie -
optique - radio - électronique...

A VENDRE

Hauts de Montreux, appartement moderne - 58 m² - 2 pièces + salle de bain + place de garage. Cuisine installée, terrasse de 18 m², Sud-Est, vue imprenable.

Ev. échange contre un 3 pièces. Pour tous renseignements, s'adresser à la Réd. du M.S., tél. : 261-22-75, qui transmettra.

Suisses de France
Risque, épargne
Le Fonds de
solidarité est à
votre disposition

La Suisse - pas plus loin, pas plus cher

La Suisse: pour vos vacances d'hiver

La Suisse: où vous êtes chez vous, où tout le monde vous comprend

La Suisse: avec de la neige, de la glace, du soleil à gogo

La Suisse: 130 stations d'hiver offrant l'équipement le plus moderne

La Suisse: plus de 200 arrangements forfaitaires à prix avantageux

La Suisse: hôtels aux prix stabilisés depuis 1974

La Suisse: 9000 km de libre parcours en chemins de fer, bateaux et
cars postaux avec la **Carte suisse de vacances**



La Suisse:
à votre porte, à votre portée



Cap sur
la Suisse

cap sur
la détente

Renseignements auprès de votre agent de voyages ou
Office National Suisse du Tourisme, 11bis, rue Scribe,
75009 Paris, Tél. 073 59 92

Je désire passer mes prochaines vacances d'hiver
en Suisse et souhaite des informations sur la région de:

Adresse: _____

Swissair : record de distance battu

En décembre, un dc-10 de Swissair baptisé « canton de Vaud » a atterri à l'aéroport de Genève-Cointrin avec à son bord 220 passagers qui venaient d'effectuer un tour du monde en 7 jours organisé par une grande agence de voyages et qui les a conduits à Bangkok, Hong-Kong, Changai, Honolulu et San Francisco.

L'appareil, à cet occasion, a battu un record de distance pour un avion de notre compagnie nationale avec des passagers à son bord, soit la distance San Francisco-Genève sans escale en 10 h 49 de vol effectif. C'était la première fois qu'un avion de Swissair effectuait un périple autour du monde.

Changement prochain à la tête du service presse relations publiques de Swissair à Zurich

Monsieur Max Paul Virchaux qui dirigeait depuis 30 ans, à Zurich, le service Presse et Relations Publiques de Swissair, prendra sa retraite à la fin du mois d'avril 1978.

C'est Monsieur Xavier Bregenzer, jusque-là Chef du Service Presse et Relations Publiques de la Compagnie pour la Suisse alémanique et le Tessin qui le remplacera avec le titre de Vice-Directeur.

Le Service Presse et Relations Publiques pour la France, à Paris, reste placé sous la responsabilité de Monsieur Gérard Ruth.

Redécouvrir les villes suisses

L'arrangement proposé sous le label « A la découverte d'une ville suisse par le train » est l'occasion, cet hiver, de visiter les cités de Bâle, Berne, Coire, Fribourg, Genève, Interlaken, Lausanne, Lugano, Lucerne, St-Gall, Schaffhouse et Zurich. Ce forfait donne droit à 1, 2 ou 3 nuits, un voyage en chemin de fer de 130 km, une documentation, des cartes journalières de libre-parcours sur les transports publics, des tours de ville et diverses prestations supplémentaires. Réservations et renseignements dans toutes les gares CFF, quelques compagnies privées et auprès des bureaux de voyage.

Il est d'autres moyens, notamment pour les individualistes, de mieux connaître l'une ou l'autre des villes suisses. A l'exemple du « passeport de week-end » de Coire, qui permet de visiter trois musées, ou du forfait saint-gallois, désormais valable toute l'année, Berne propose des séjours à la carte, ainsi que le forfait « See Berne — Discover Switzerland » qui comprend 3 nuits dans la Ville fédérale

précédées ou suivies de 6 nuits dans d'autres villes au choix. Winterthur porte l'accent sur les arts et la culture avec un passeport donnant droit à la visite de tous ses musées, collections, galeries et châteaux. Zurich propose pour sa part un programme et des prestations multiples. Bâle offre un séjour avec 2 nuits et la possibilité de visiter 23 musées ! De son côté, Lausanne organise des forfaits de week-end, alors qu'à Genève le visiteur peut choisir entre deux formules : le forfait « Genève comme vous l'aimez » ou une semaine fitness. Plus au sud, Locarno et Lugano proposent de séduisants séjours d'hiver. Les offices de tourisme concernés fournissent tous les renseignements désirés.

St-Moritz inaugure la plus grande auberge de jeunesse

Au début de décembre 1977, la plus grande et la plus moderne auberge de jeunesse de Suisse a été inaugurée à St-Moritz. Les 190 places d'accueil sont réparties dans des chambres à 4 lits. Les jeunes hôtes disposeront de salles de repas, d'études et de jeu, de douches, d'un kiosque, etc. Un vaste terrain de jeu est aménagé entre l'auberge et la forêt voisine.

A Laufen, le deuxième « circuit planétaire » de Suisse

Après Berthoud, la ville de Laufen vient d'aménager un circuit planétaire. Les promeneurs peuvent ainsi voyager dans notre système solaire réduit au milliardième. Ils y découvrent tous les corps célestes : le soleil, les planètes et leurs satellites avec les distances relatives. Outre cet aspect astronomique, le circuit permet d'entreprendre une randonnée dans une belle région du Jura. Reliant les gares de Laufen et Liesberg, il compte 13,7 km et 530 m de dénivellation. Cette « excursion cosmique » dure environ 3 heures et demie ; elle peut être toutefois interrompue à mi-chemin, à la gare de Bärschwil. Une signalisation adéquate balise tout l'itinéraire. A propos : pourquoi ne pas profiter de cette randonnée dans l'espace pour découvrir la charmante cité de Laufen, sur les rives de la Birse, avec ses portes d'enceinte, son église et son musée qui abrite des collections d'histoire romaine et locale ?

Champoussin — un nouveau maillon des Portes du Soleil

Champoussin, nouveau village de chalets avec appartements de vacances, s'intègre aux Portes du Soleil, le

fameux domaine skiable situé entre le Léman et le Mont-Blanc, où les sportifs ont la possibilité de skier des deux côtés de la frontière. Du côté suisse, les Portes du Soleil englobent les stations valaisannes de Champéry, Morgins, Planachaux, Torgon, Val d'Illeiez et Les Crosets, alors que l'on retrouve Avoriaz, Morzine, Les Gets, Abondance, St-Jean d'Aulph et Montrond du côté français. On y compte 152 remontées mécaniques, plus de 500 km de pistes, des centres de ski de fond, 800 km de chemins de randonnées balisés, ainsi que des abonnements combinés.

Luge dans la neige suisse

En Suisse, pays de vacances par excellence, la luge est un sport pratiqué par toutes les générations et qui n'exige pas d'équipement coûteux. Les luges peuvent être louées partout. Deux stations sont à cet égard de véritables petits paradis de la luge, soit Bergün, dans la vallée grisonne de l'Albula, avec la piste de Preda, longue de 5 km, et Grächen, dans le Haut-Valais, avec une piste de 3,5 km. On trouve d'autre part de belles pistes de luge à Arosa, Coire/Brambrüesch, Churwalden, Davos, Flims, Ftan, Klosters, Lenzerheide, Valbella, Savognin, Scuol-Tarasp-Vulpera, Sent, Tschierschen et Wiesen dans les Grisons ; Braunwald, Ebnat-Kappel, Elm, Matt et Wildhaus en Suisse orientale ; Engelberg, Rigi/Klösterli et Seebodenalp en Suisse centrale ; Grindelwald, Gstaad, Hasliberg, Meiringen et Mürren dans l'Oberland bernois ; Saas Fee en Valais ; Tête-de-Ran et Weissenstein dans le Jura, enfin Villars dans les Alpes vaudoises. Ceux qui aiment dévaler les pentes en luge à la pleine lune ont pu le faire, par exemple, le 21 janvier à Klosters et Pontresina, tandis que Grächen organise, pendant toute la saison, des descentes de luge aux flambeaux, couronnées d'excellentes raclettes valaisannes. Plusieurs stations organisent régulièrement des concours de luge : Bergün, Braunwald, Brienz/Axalp, Davos, Engelberg, Flims, Grindelwald, Klosters, Lenzerheide et Silvaplana. Davos propose, d'autre part, des semaines de luge spéciales qui incluent l'hébergement, la location de la luge et l'usage des pistes pendant 7 jours.

Découvrir Amden avec la nouvelle carte de vacances

La station d'hiver d'Amden, qui domine le lac de Walenstadt, propose une nouvelle carte de vacances avantageuse

+GF+

Raccords
Robinetterie
en fonte malléable

Raccords
Robinetterie
en matière plastique

Machines à fileter
et à tronçonner

Machines à grenailleur

Raccords à bague
de serrage
SERTO
Programmes en plastique
cuivre, acier et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines
ROMAY

Georges Fischer

S.a.

14, rue Froment-75011 PARIS

Tél. 355.39.93

Télex: 230922 Fischer Paris

au prix de F 75.— (adultes) et F. 50.— (enfants) qui englobe l'abonnement hebdomadaire sur les remontées mécaniques et diverses autres prestations (patinoire, pistes de ski de fond, etc.).

Le ski de fond en honneur dans le Jura neuchâtelois

Avec sa morphologie vallonnée, le Jura neuchâtelois se prête fort bien à la pratique du ski de fond, notamment la région de la Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran, où les skieurs alpins disposent également de 10 téléskis. Chaque jour, des cours de ski alpin et nordique sont donnés à Tête-de-Ran. On peut y louer des équipements dans une boutique de sport. Citons, à titre d'exemple le circuit de 14,5 km qui conduit les skieurs de la Vue-des-Alpes à Pertuis (bonne auberge !) et retour, à travers une superbe région. Cet hiver, un nouveau circuit balisé de 54 km au total, appelé « Trans Jura » est mis en place, qui est relié au réseau de randonnées du Jura. Il conduit des Bugnens aux Cernets, près de la frontière française, en passant par Pertuis, la Vue-des-Alpes, Tête-de-Ran, La Tourne, Les Ponts-de-Martel, La Brévine. Il est d'autres régions favorables au ski de fond, tel Chaumont, dominant la ville de Neuchâtel, ainsi que les environs de La Chaux-de-Fonds. Le Locle, La Sagne, La Brévine et Les Verrières. Des semaines de randonnées à ski sont organisées à partir de Tête-de-Ran, tandis que l'Eurotel, à Neuchâtel, propose des semaines et week-ends de ski de fond. Enfin, de nombreux hôtels offrent des forfaits avantageux. L'Office cantonal neuchâtelois de tourisme — rue Saint-Honoré 2, CH-2001 Neuchâtel — donne tous les renseignements désirés.

Curling en Suisse : une vogue qui s'affirme

Le calendrier 1977/78 de la Fédération suisse de curling, dont le siège se trouve à Wildhaus, recense plus de 700 tournois. Près de 300 compétitions se dérouleront dans les quinze plus grandes halles de curling, par exemple à Arlesheim près de Bâle, Berne, Bienne, Grindelwald, Genève, Lausanne, Thoun et Wallisellen près de Zurich. Pays de vacances par excellence, la Suisse compte plus de 90 stations et villes équipées pour la pratique de ce sport. Plusieurs stations proposent des semaines spéciales de curling cet hiver, par exemple Davos (8.12-12.3), Flims (8.1-5.2 et 5-12.3), Lenzerheide (8.1-4.2) et Grindelwald (7.1-4.2).

8^e Salon des antiquaires à Lausanne

Le Palais de Beaulieu à Lausanne accueillera le prochain Salon des antiquaires du 10 au 20 novembre prochains. Quelque 70 exposants sont attendus, de Suisse romande pour la plupart. Ils présenteront des toiles et gravures anciennes et modernes, des pendules, meubles, porcelaines et poteries ainsi que plusieurs autres objets d'art, sur une surface d'exposition de 7 000 m². Cette manifestation sera rehaussée par une rétrospective consacrée au célèbre peintre vaudois René Auberjonois (1872-1957) sous le patronage de la Fondation Pro Helvetia. Plus de 400 œuvres y seront exposées.

Abonnement ferroviaire pour les jeunes

En premier lieu, rappelons que les enfants accompagnés, de moins de 6 ans, circulent gratuitement sans billet sur les chemins de fer suisses ; entre 6 et 16 ans, ils bénéficient du demi-tarif.

L'abonnement pour les jeunes de 16 à 23 ans, donnant droit au demi-tarif sur les billets de train, ainsi que sur la plupart des bateaux, autocars postaux, chemins de fer de montagne, est maintenant en vente à l'O.N.S.T. Paris. Cet abonnement qui permet aux jeunes de voyager à travers tout le pays à des conditions très avantageuses, revient à 60,50 F français pour un mois. Les conditions pour obtenir cette carte sont fort simples : justifier son âge (passeport ou carte d'identité) et produire une photo d'identité. L'abonnement pour les jeunes peut également se transformer en un véritable abonnement général (cartes journalières de 3,5 ou 10 jours), moyennant un supplément spécial.

Renseignements et commandes aux « Chemins de Fer Fédéraux Suisses » 11 bis, rue Scribe — 75009 PARIS
Tél. : 073.59.92

* Prix indicatif au 10 Janvier 1978, sous toute réserve de fluctuation du cours du change.

IMMATRICULATION

Jeunes gens adressez-vous à
votre représentation diploma-
tique ou consulaire dans
l'année où vous atteignez
votre 20ème année.